

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 9 novembre 2017

SEANCE N° 74

Procès-verbal

Le Conseil d'administration de l'ENSTA ParisTech s'est réuni le 9 novembre 2017 à 14h, en salle du conseil – 828, boulevard des maréchaux à Palaiseau (Essonne), sous la présidence de **Monsieur Didier BRUGERE**.

Les administrateurs, membres du conseil, ou leurs représentants, dont les noms figurent ci-dessous, étaient présents :

Madame **Caroline LAURENT**, directrice de la stratégie de la direction générale de l'armement,
Madame **Florence PLESSIX**, adjointe au directeur des ressources humaines de la direction générale de l'armement, représentant le directeur des ressources humaines de la direction générale de l'armement

Monsieur **François BOUCHET**, directeur général de l'Ecole polytechnique

Monsieur **Pascal PINOT**, directeur de l'ENSTA Bretagne

Monsieur **Arnaud LECOEUICHE**, directeur de la Performance au sein de la Direction Recherche et Développement de PSA Peugeot-Citroën

Madame **Valérie DESDEREDJIAN**, directrice gestion finances de la direction des services partagés d'EDF

Monsieur **Aurélien ARNOUX**, représentant du personnel d'enseignement et de recherche de l'ENSTA ParisTech

Monsieur **Richard LE GOFF**, représentant du personnel d'enseignement et de recherche de l'ENSTA ParisTech

Madame **Anne-Lise GLOANEC**, représentante du personnel d'enseignement et de recherche de l'ENSTA ParisTech

Monsieur **Laurent CATOIRE**, représentant du personnel d'enseignement et de recherche de l'ENSTA ParisTech

Monsieur **Jean-Michel BJAÏ**, représentant du personnel de l'ENSTA ParisTech

Monsieur **Paul ROSANNE**, représentant étudiant

Monsieur **Emmanuel CAQUOT**, chef de la mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, représentant le ministre chargé de l'industrie

Madame **Chantal BONNEFOY**, représentante du Contrôle budgétaire régional

Monsieur **Grégoire de LASTEYRIE**, représentant du Conseil régional

Monsieur **Thierry PELLÉ**, représentant du contrôle budgétaire et comptable ministériel, représentant le ministre du budget,

Madame **Line BONMARTEL-COULOUME**, sous-directrice des questions économiques, fiscales et internationales, représentant le directeur des affaires financières du ministère des armées

Les administrateurs, membres du conseil, dont les noms figurent ci-dessous, étaient excusés :

Monsieur **Benjamin CHABANNE**, représentant étudiant,

Madame **Elisa SAYROL**, Associate Professor - Université polytechnique de Catalogne
Madame **Pascale GRASSET**, Vice-Présidente Développement et Marketing - Alstom Transport
Madame **Olga LEFEVRE-PESTEL**, Adjointe au sous-directeur des gens de la mer et de l'enseignement maritime
Madame **Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL**, chef du service de la stratégie des formations et de la vie étudiante à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, représentant le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
Madame **Adèle PASS-LANNEAU**, Représentante étudiant
Monsieur **Dominique MOCKLY**, Président de ENSTA ParisTech Alumni

Ont assisté à la séance :

Monsieur **Jean-Christophe GIOCANTI**, agent comptable de l'ENSTA ParisTech
Madame **Elisabeth CREPON**, directrice de l'ENSTA ParisTech
Monsieur **Christophe SIMON**, représentant de la tutelle DGA

Etaient également présents :

Madame **Nathalie BRANGER**, directrice des relations internationales et des partenariats entreprises de l'ENSTA ParisTech
Madame **Florence TARDIVEL**, directrice du développement et de la communication de l'ENSTA ParisTech
Monsieur **Xavier GANDIOL**, secrétaire général de l'ENSTA ParisTech
Monsieur **Patrick MASSIN**, directeur de la formation et de la recherche de l'ENSTA ParisTech

Après avoir fait le point des membres présents et excusés, **le Président** ouvre la séance.

Xavier GANDIOL présente aux participants les conditions d'évacuation en cas de déclenchement d'une alarme. Cette intervention s'inscrit dans une démarche plus générale de déploiement d'une « culture de la prévention » au sein de l'Ecole.

Le Président souhaite la bienvenue à Pascal PINOT, qui a pris la succession de Patrick PUYHABILIER en tant que directeur de l'ENSTA Bretagne et à Christophe SIMON qui assure désormais la succession de Pascal PINOT au poste que celui-ci occupait précédemment à la DRH de la DGA.

1. Approbation du projet de procès-verbal du Conseil d'administration du 15 juin 2017

Le Président sollicite les éventuelles observations des membres du Conseil. En l'absence d'observations, la délibération est approuvée à l'unanimité.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité en séance le procès-verbal du Conseil d'administration du 15 juin 2017.

2. Faits marquants

Florence TARDIVEL présente l'ensemble des événements marquants depuis le précédent Conseil d'administration (cf. support de présentation).

Elle insiste particulièrement sur les partenariats conclus avec des entreprises, et notamment la création du laboratoire commun avec NAVAL GROUP en matière d'intelligence artificielle, dont la signature est intervenue le 28 septembre à Palaiseau, en présence d'Eric PAPIN, directeur de l'Innovation et de la Maîtrise technique de NAVAL GROUP.

Elle rappelle que le développement des relations avec les PME constitue le cinquième objectif du COP. Dans ce cadre, l'ENSTA ParisTech a participé à deux nouveaux Tech Meetings et entend renforcer sa visibilité au sein des pôles de compétitivité.

En matière de formation, elle mentionne les évolutions apportées au cycle 4A, intitulé « Polytechnicien et Normalien », davantage centré sur les thématiques d'excellence de l'Ecole mais également la poursuite de la mise en œuvre de conventions relatives aux doubles diplômes conclues avec les Ecoles Normales Supérieures. Enfin, des discussions sont en cours avec la DGA au sujet de l'organisation de la formation pour les ingénieurs de l'armement (FAMIA).

Le Conseil est informé de l'arrivée de Jean-Baptiste BORDES, le nouveau directeur adjoint de la formation et de la recherche, chargé du cycle ingénieur. Il est ingénieur de l'armement, anciennement directeur des études à l'Ecole polytechnique.

S'agissant de la recherche, l'accent est mis sur le transport, et plus particulièrement sur la thématique du véhicule autonome. Parmi les futurs programmes d'investissements, l'un d'eux sera consacré à l'expérimentation de véhicules autonomes sur le territoire Paris-Saclay. L'objectif consiste à valoriser la mobilité intelligente sur des trajets périurbains. Dans le même domaine, une collaboration a été nouée avec la Corée. En ce qui concerne les méthodes d'optimisation dans les transports, deux contrats ont été conclus avec le CNES et la SNCF.

Dans le domaine de l'énergie il est mis en avant une collaboration en matière de combustion à la propulsion, engagée avec des universités américaines au sujet des effets des additifs sur la combustion. L'ENSTA ParisTech est également engagée dans une collaboration internationale avec une université américaine sur l'utilisation des hydrates.

En termes de visibilité, l'Ecole a organisé la conférence européenne sur la robotique mobile, accueillant ainsi plus d'une centaine de chercheurs spécialisés dans ce domaine, mais également, en collaboration avec l'ENSTA Bretagne, les Rendez-vous Du Monde Maritime (RD2M) dont le thème portait sur l'intelligence artificielle dans les transports maritimes.

De nombreuses reconnaissances et récompenses ont été décernées à des élèves de l'Ecole. Julien GAUTHIER, qui exerce les fonctions d'ingénieur de recherche au sein du LOA s'est vu attribuer la médaille CNRS de Cristal 2017. Par ailleurs, une doctorante de l'unité de Chimie et Procédés vient de recevoir la bourse de la Fondation L'Oréal dans le cadre du prix « les femmes et la science ».

Parmi les anciens élèves de l'Ecole, il convient de souligner la nomination de Pascal CLOUZARD, étudiant de la promotion de l'année 1986, en tant que Directeur de Carrefour France. Par ailleurs, l'Ecole se réjouit de l'entrée de jeunes diplômés dans les prestigieux *gradual programs entreprises*, tels que ceux des Groupes RENAULT et NEXTER, dont Lucas HASSAN fait désormais partie.

Par ailleurs, l'Ecole poursuit ses efforts pour renforcer sa visibilité au travers d'actions de médiation et d'actions interculturelles. Il convient notamment de saluer le partenariat signé avec l'Institut du Monde Arabe, en présence de Jack LANG, ainsi que le lancement de la neuvième édition du concours de nouvelles centré sur les météorites, en partenariat avec le Muséum d'Histoire Naturelle.

Enfin, **Florence TARDIVEL** met en avant l'implication des étudiants dans les actions de diversité, telles que l'ouverture sociale et le handicap. Ainsi, par exemple, ils ont contribué à la création d'un dispositif de tutorat scolaire pour les jeunes du rugby club de Massy et à l'organisation d'une journée consacrée au handicap.

Le Président souligne que l'Ecole se réjouit de la multiplication des partenariats industriels avec notamment la création d'un laboratoire commun avec NAVAL GROUP dans le secteur de l'intelligence artificielle et avec la société AKKA Technologies qui a accepté de parrainer une promotion de l'Ecole. Paolo DEL NOCE, Président France de cette entreprise, participera au lancement du parrainage fin novembre 2017.

Caroline LAURENT signale que le Ministre des armées a mis en place des chantiers de transformation, notamment consacrés au numérique et à l'innovation. Dans les deux cas, l'objectif consiste à travailler différemment avec les entreprises, le monde académique et les grandes écoles. Ces initiatives permettront de renforcer les partenariats et les actions communes. Le chantier sur la transformation numérique portera notamment sur les systèmes de défense. L'important volet dédié à l'intelligence artificielle sera porté par la DGA.

Elisabeth CREPON indique que les quatre écoles placées sous la tutelle du Ministère des armées et plus précisément de la DGA ont pris l'initiative de rencontrer, à la fin du mois de novembre, Jérôme LEMAIRE en charge du sujet à la DGA. Ces discussions auront trait à l'intelligence artificielle, la formation et la recherche. Il s'agit de mieux appréhender la réflexion menée par la DGA et les modalités de la contribution des écoles.

Le Président souligne que l'Ecole sera attentive à répondre aux sollicitations qui lui seront faites sur ce domaine.

3. Stratégie

3.1 - Evolution de l'Université Paris-Saclay (délibération)

Elisabeth CREPON présente l'évolution de l'Université Paris-Saclay et les conséquences de la décision prise et exposée par le Président de la République le 25 octobre 2017 et plus particulièrement la restructuration en deux pôles complémentaires sur un même territoire

Le premier pôle serait constitué autour de l'Université Paris-Sud. Le deuxième pôle, provisoirement intitulé « NewUni », serait constitué par l'alliance de grandes écoles et serait implanté au sein du quartier de l'Ecole polytechnique. Les établissements ENSTA ParisTech, ENSAE ParisTech, Télécom ParisTech et Télécom Sud-Paris, qui ont fortement contribué à la réflexion sur les pôles, ont été sollicités, tout comme AgroParisTech et HEC.

Emmanuel Macron a mis l'accent sur le lien entre ces deux pôles, dans un esprit de collaboration et non de compétition. Le Président de la République a souligné le rôle particulier des organismes nationaux de recherche, parties prenantes de l'ensemble des établissements de l'Université Paris-Saclay, qui joueront le rôle de « ciment » entre ces deux pôles.

La fiche transmise au Conseil d'administration présente les principes fondateurs de « NewUni » et les modalités de sa construction. Le modèle de « NewUni » est celui des universités scientifiques et technologies internationales. L'objectif consiste à construire une institution qui délivrera des diplômes et s'investira dans la recherche en commun et dans l'innovation. Ses missions englobent la recherche, la formation, l'innovation, la valorisation ainsi que le transfert vers les étudiants, les entreprises et le monde économique. Celles-ci sont également tournées vers la société et vers l'Etat, puisque les établissements de « NewUni » ont l'habitude de contribuer à l'élaboration de politiques publiques. Elisabeth CREPON évoque également le fait que l'Ecole polytechnique et l'ENSTA ParisTech ont tissé une proximité particulière à travers leur association, dont « NewUni » constitue un élargissement. La capacité de travailler avec d'autres partenaires représente un point extrêmement positif pour l'établissement.

En termes de support juridique et administratif, indispensable pour la délivrance de diplômes, la constitution d'une COMUE dérogatoire est l'un des scénarios élaborés. Toutefois, d'autres modalités sont également envisageables. Il s'agira quoi qu'il en soit d'une structure légère et efficace, dotée d'instances resserrées. Enfin, le fonctionnement de « NewUni » reposera sur les principes de la mutualisation, la subsidiarité et la coordination.

S'agissant de la méthode, la réflexion se poursuivra avec l'ensemble des parties prenantes. Les personnels des établissements et les étudiants en ont été informés, mais ils n'ont pas été associés à la rédaction du document présenté. Il est désormais possible et souhaité par l'Ecole de les associer plus directement au processus de construction de New Uni. La réflexion s'inscrira dans la continuité du travail effectué durant quatre ans en faveur de la création de ce collectif scientifique et académique sur le plateau de Saclay.

Le Président suggère aux membres du Conseil d'administration de consulter le discours du Président de la République, publié sur le site Internet du Palais de l'Elysée. Celui-ci est particulièrement significatif. Il définit des objectifs extrêmement clairs et reconnaît un rôle important au plateau de Saclay dans le développement scientifique du pays, ce qui constitue un élément de motivation supplémentaire pour faire de l'ENSTA ParisTech un élément actif de cette nouvelle dynamique.

Arnaud LECOEUICHE estime que ce projet, initié au travers de l'alliance entre l'Ecole polytechnique et l'ENSTA ParisTech, est une chance pour l'Ecole, qui pourra jouer un rôle moteur dans le nouvel établissement. L'économie est un enjeu important parmi les objectifs et les valeurs de l'ENSTA ParisTech. Or, l'économie apparaît trop peu dans le document présenté alors que la vocation de l'Ecole ne se limite pas à la recherche, mais aussi à la préparation des étudiants à devenir des membres actifs des entreprises et de l'économie française.

Elisabeth CREPON répond que l'économie n'est pas l'enjeu le moins important dans la conception de « NewUni » et qu'elle sera attentive à ce que cet enjeu soit bien pris en compte et mis en lumière.

Arnaud LECOEUICHE souhaite également savoir si cette évolution vers « New Uni » est de nature à attirer d'autres écoles actuellement implantées au centre de Paris.

Elisabeth CREPON précise que certaines écoles manifestent de l'intérêt pour cette dynamique, même si le but du projet n'est pas d'ordre géographique. Ainsi, l'Ecole des Ponts ParisTech a pris contact avec l'ENSTA ParisTech.

Le Président souligne que certaines coopérations sont déjà mises en œuvre. La coopération développée par ISAE-SUPAERO et l'Ecole polytechnique reprend la totalité des thématiques mises en œuvre entre l'ENSTA ParisTech et l'Ecole polytechnique.

Valérie DESDEREDJIAN observe que la position du Président de la République permet de sortir de l'enlisement auquel le projet était confronté. Ces évolutions sont aussi le reflet de la dynamique à l'œuvre dans les travaux d'une grande richesse qui ont été engagés par l'ENSTA ParisTech et l'Ecole polytechnique. L'ENSTA ParisTech a un rôle important à jouer dans ce cadre. Par ailleurs, les liens développés avec le monde académique contribueront à la coopération avec l'autre pôle, même si l'objectif de complémentarité demandé par le Président de la République sera plus difficile à atteindre. En effet, le risque que les deux mondes s'écartent progressivement n'est pas exclu.

Par ailleurs, les liens avec les entreprises constituent une force et une spécificité du pôle « NewUni » par rapport au pôle universitaire puisqu'il lui reviendra de former les ingénieurs de demain. Or nombreux sont ceux qui rejoindront le monde des entreprises. Chacun de ces deux pôles devra mettre en avant ses propres forces et ses spécificités. La relation avec les entreprises est donc un atout majeur du pôle « NewUni ». Il est indispensable que cette collaboration soit beaucoup plus développée qu'ils n'apparaissent dans le document présenté.

Le Président indique que les entreprises se montrent impatientes de disposer de plus amples informations sur les modalités du renforcement des relations avec les différents établissements, notamment avec le pôle « NewUni ». Elles expriment de véritables attentes, qu'elles ont déjà manifestées lors d'un certain nombre de rencontres.

Valérie DESDEREDJIAN ajoute que certaines entreprises, déjà présentes sur le plateau de Saclay, s'y sont installées en raison de l'implantation de ce pôle scientifique.

Richard LE GOFF exprime la position des représentants des personnels. Il indique que le délai entre l'allocution du Président Macron et la séance du Conseil d'administration n'a pas permis une consultation de tout le personnel de l'ENSTA ParisTech. Toutefois les personnels siégeant au Conseil ont été élus pour le représenter. Aussi, ils considèrent avoir mandat pour voter avec la plus grande conscience les choix qui leur sont proposés.

Il souhaite exprimer ce qui paraît essentiel et nécessaire pour l'avenir de l'ENSTA ParisTech :

Tout d'abord il convient de réduire l'incertitude grâce à un périmètre clair pour « NewUni ». Le texte proposé pour l'évolution de l'Université Paris Saclay paraît être une bonne base puisqu'il comporte une démarche projet avec un périmètre explicite, un calendrier et des jalons.

Ensuite, il semble primordial d'associer le personnel de soutien technique, administratif et les enseignants-chercheurs, d'une part à des groupes de travail pour organiser ce nouvel ensemble institutionnel et d'autre part de le solliciter pour qu'il participe et représente l'ENSTA ParisTech dans les nombreuses instances de gouvernance qui seront créées.

Il apparaît également essentiel de préserver le travail déjà effectué dans le cadre de la construction de l'Université Paris Saclay et de l'association X-ENSTA : par exemple pour le développement de Masters, de programmes de Recherche, d'outils informatiques, de Départements de Recherche ou de « Schools », d'archives ouvertes, des différents Conseils et groupes de travail etc. De nombreuses conventions seront nécessaires. Il faudra être vigilant pour la rédaction et la mise en place de celles-ci afin que « NewUni » ne se traduise pas par un désengagement mais soit bien une construction nouvelle, tirant partie du travail antérieur.

Enfin, il convient de permettre à tout le personnel de l'ENSTA ParisTech, de dégager du temps pour s'investir dans ce projet stimulant parce que porteur de nouveaux développements.

Le Président prend note de ces observations, exprimées au nom de l'ensemble des représentants du personnel qu'il tient à remercier collectivement pour ce travail d'analyse. Ces remarques sont positives et encourageantes. La Direction de l'Ecole a pris appui sur les représentants du personnel dans la construction de l'association entre l'ENSTA ParisTech et l'Ecole polytechnique et continuera à les associer pour le projet « NewUni ». Celui-ci demande effectivement de l'énergie. Il est indispensable de trouver des marges de manœuvre et la Direction de l'Ecole en est parfaitement consciente.

Grégoire de LASTEYRIE souligne que l'implication de la Région et de la Présidence de la République représentent une très bonne nouvelle. Celle-ci permettra de sortir de la situation de blocage précédemment rencontrée et de redonner un souffle au projet.

Il considère que l'un des enjeux du projet « NewUni » est de réussir à travailler en lien avec AgroParisTech et HEC, puis avec d'autres écoles. En outre, les liens avec l'Université Paris-Saclay sont essentiels. Il est indispensable que les synergies soient fortes. Certes, la présence de grandes écoles est l'une des spécificités de la constitution de la « NewUni ». Toutefois, le « premier pôle » comprend également de grandes écoles telles que Centrale Supélec et l'IOGS. Le lien avec les entreprises fait également partie intégrante de leur culture. Il est tout aussi indispensable de développer des liens croisés en matière de recherche et de formation.

Il rappelle également que si d'autres écoles souhaitaient s'implanter sur le plateau de Saclay, il conviendrait de conduire une réflexion avec l'aménageur à ce sujet.

Enfin, il souhaite obtenir des précisions sur le calendrier du projet et sur l'éventuel dépôt d'un dossier IDEX.

Elisabeth CREPON indique que la gouvernance de l'Université Paris-Saclay ne correspond pas, selon les remarques exprimées par le jury international IDEX, aux canons que celui-ci a définis. En ce qui concerne le calendrier, l'Université Paris-Saclay cible déposera un dossier IDEX dans lequel seront précisés la structure du pôle Ouest ainsi que les liens unissant les deux pôles. Ces informations devraient être fournies au mois de décembre. Ce travail ne pourra réellement être mis en œuvre qu'à la suite des avis rendus par l'ensemble des Conseils d'administration des Ecoles. Le Conseil d'administration d'Agro ParisTech se tiendra au début du mois de décembre. Enfin, **Elisabeth CREPON** précise que le document transmis au Conseil comprend un tableau destiné à

présenter un certain nombre de projets de formation ainsi que les étapes de construction de la structure « NewUni ».

Caroline LAURENT souligne que la présence de l'Ecole Centrale Supélec au sein du « pôle Ouest » contrevient quelque peu à une répartition claire entre les deux pôles. Elle informe également le Conseil de l'implication forte de l'association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique pour qu'Agro ParisTech rejoigne le pôle « NewUni ».

Le Président souhaite que l'ENSTA ParisTech se mobilise pour que les établissements nationaux de recherche puissent renforcer les liens entre les acteurs des deux pôles. La conclusion de contrats de recherche et le développement de laboratoires communs contribueront à créer des liens forts entre ces structures. Il est essentiel de mettre l'accent sur ce rôle de « ciment » dans la présentation de l'organisation, selon les termes employés par le Président de la République. Par conséquent, les établissements nationaux de recherche doivent impérativement être intégrés dans cette dynamique, dont l'ENSTA ParisTech est déjà partie prenante. L'Ecole doit se montrer capable de mettre à profit l'antériorité de son implantation sur le plateau de Saclay pour contribuer à l'aboutissement du projet.

Paul ROSANNE note que l'intégration des personnels des établissements membres à la réflexion sur la construction de ce nouveau pôle est mise en exergue dans cette présentation. Les étudiants, constituant l'un des vecteurs de communication sur ce projet, il est important qu'ils puissent être parties prenantes du projet et associés à la réflexion sur la mise en œuvre du projet.

Elisabeth CREPON répond qu'elle a omis de citer les étudiants dans sa présentation. Toutefois, ce point avait été abordé dans la communication diffusée au mois d'octobre. Il va de soi que les étudiants seront intégrés à la réflexion sur le projet.

Paul ROSANNE s'enquiert de la forme que prendra l'intégration des étudiants à cette démarche.

Elisabeth CREPON rappelle que les étudiants avaient déjà été associés à la construction du projet de l'université Paris-Saclay et de l'association entre l'Ecole polytechnique et l'ENSTA ParisTech. L'Ecole veillera à poursuivre ces engagements et s'attachera à déterminer la forme la plus adaptée. Il est indispensable que les actions des communautés d'étudiants ne restent pas uniquement inscrites au sein des écoles et que cet esprit de collectivité soit développé hors des murs.

Le Président souligne que cette dynamique de groupe est fortement à l'œuvre au sein de la communauté étudiante. Il est important que les étudiants puissent contribuer à ces synergies entre les différentes populations et puissent faire preuve d'initiatives et de propositions dans le cadre des concertations qui seront proposées par les Directions des Ecoles.

Elisabeth CREPON rappelle que l'un des objectifs du COP concerne spécifiquement la vie étudiante du quartier de l'Ecole polytechnique.

Florence PLESSIX souligne que les annonces présidentielles marquent un cap et ont le mérite de clarifier la situation. En outre, elles concrétisent les orientations exprimées lors de la visite de trois ministres à l'occasion d'une réunion extraordinaire du Conseil d'administration de l'Ecole polytechnique en fin d'année 2015, au sujet de la création d'un pôle d'écoles d'ingénieurs. Désormais, le paysage s'est ouvert. Cette démarche a été conduite avec célérité par les Ecoles, dans une volonté de construction coopérative. Elle a été suivie avec attention et bienveillance par les autorités de tutelles.

Cette construction coopérative s'appuie sur la volonté de réaliser des objectifs communs au travers de projets concrets. Il s'agit d'un élément très positif, qui participe aux liens étroits noués entre l'enseignement supérieur de la recherche avec l'économie, l'entreprise et l'innovation. Cette démarche se veut ouverte, même si le nombre exact des membres n'est pas encore déterminé.

Enfin, les travaux menés depuis de nombreuses années, en lien avec l'Université Paris-Saclay, font partie des interactions qu'il conviendra de poursuivre. La voie est ouverte et la tutelle se montrera attentive à ce que la mise en œuvre du projet puisse se concrétiser rapidement.

Pascal PINOT rappelle que la loi de 2013 mettait l'accent sur la mise en œuvre de regroupements entre les établissements d'enseignement et de recherche supérieurs. Jusqu'à présent, le modèle retenu faisait référence à des regroupements autour de l'Université. Une nouvelle voie est désormais ouverte. Celle-ci consiste à favoriser le rapprochement des écoles d'ingénieurs entre elles. Ce modèle est susceptible d'intéresser d'autres écoles, dont la taille ne leur permet pas d'être suffisamment visibles à l'international.

Thierry PELLE s'associe aux propos qui ont été exprimés et rappelle que le financement de la croissance reposera sur des ressources propres, ce qui constitue un point positif.

Le Président souligne à cet égard l'importance du développement des liens avec le monde de l'industrie.

Valérie DESDEREDJIAN affirme qu'il est indispensable de mettre rapidement en œuvre un certain nombre d'actions de communication positives au sujet de l'existence de cet ensemble. Cet enjeu est d'autant plus crucial que certains acteurs extérieurs ont cru pouvoir déduire de la lecture de la presse que l'Université Paris-Saclay serait un échec, puisque les grandes écoles n'ont pas réussi à s'entendre avec les Universités. Il faut donc mettre l'accent sur la complémentarité souhaitée par le Président de la République afin d'éviter cette vision caricaturale et valoriser le nouveau modèle à l'international.

Le Président souligne que le COP comporte un chapitre relatif à la communication stratégique. Indiscutablement, l'Ecole devra être attentive à la perception du monde extérieur vis-à-vis du projet. Celle-ci devra être prise en compte dans la définition de la communication stratégique. En outre, il est également important de mettre en valeur les spécificités de l'Ecole au sein de cet ensemble.

Valérie DESDEREDJIAN souhaite des précisions sur la formulation « membres fondateurs » dont il est question dans la délibération.

Elisabeth CREPON indique qu'il s'agit des acteurs du « premier pôle », constitué autour de l'Université Paris Sud.

Valérie DESDEREDJIAN demande la révision de la formulation de la première phrase de la délibération, relative aux relations avec la future Université Paris-Saclay. En effet, l'une des missions de l'ENSTA ParisTech consiste à aider à la construction de synergies avec l'autre pôle.

Elisabeth CREPON s'affirme en accord avec cette proposition. L'expression « *maintenir la coopération* » n'est pas suffisamment forte.

Le Président suggère de remplacer ces termes par l'expression suivante : « *développer la coopération* ». Par ailleurs, il souhaite savoir si les termes de la délibération votée au sein du Conseil d'administration de l'Ecole polytechnique sont identiques à la délibération mise au vote du Conseil d'administration de l'ENSTA ParisTech.

François BOUCHET affirme que le texte voté au sein du Conseil d'administration de l'Ecole polytechnique exprime la même philosophie et insiste sur la mise en place du projet dans les meilleurs délais. Les représentants du personnel rejoignent ces préoccupations. En outre, l'accent est mis sur la nécessité de maintenir l'articulation entre les deux pôles. Il est indispensable de se donner les moyens de réussir la mise en œuvre du processus. Or la dynamique du projet est indispensable à cette réussite. L'Ecole polytechnique et l'ENSTA ParisTech ont créé une association commune et sont implantées sur le même campus. Elles poursuivent les mêmes

objectifs, notamment la coopération avec d'autres acteurs. Il reste à s'assurer s'il est vraiment possible d'accueillir d'autres écoles sur le plateau de Saclay.

Grégoire de LASTEYRIE souligne que la partie Ouest du plateau peut offrir certaines possibilités.

François BOUCHET souligne qu'au-delà de l'enjeu académique du projet, sa cohérence géographique est très forte. La mise en place de règles communes contribuera à en améliorer l'efficacité et l'agilité.

Le Président propose de maintenir les termes actuels de la délibération puisqu'ils correspondent au contenu de celle qui a été votée au sein du Conseil d'administration de l'Ecole polytechnique.

Valérie DESDEREDJIAN suggère de compléter le texte en y intégrant ces différents points.

Le Président pense que le compte rendu en fera foi. Chacun pourra se référer à ce document officiel.

Line BONMARTEL-COULOUME objecte que la concordance absolue entre les deux délibérations ne constitue pas une obligation.

Grégoire de LASTEYRIE estime qu'à titre symbolique, il est préférable que les deux textes soient similaires.

Le Président propose de maintenir le texte de la délibération en l'état et de s'assurer que l'ensemble des points qui viennent d'être énoncés figurent dans le compte rendu.

A l'issue de ces échanges, le **Président** soumet aux membres le projet de délibération.

La délibération ci-dessous est approuvée à l'unanimité.

« Le Conseil d'administration approuve les orientations définies dans la fiche relative au projet désigné temporairement par convention « NewUni », et approuve le principe de la participation de l'ENSTA ParisTech à sa fondation, dans les conditions exposées dans la note. Il donne mandat à la directrice de l'ENSTA ParisTech de concrétiser la mise en place de NewUni, en lien avec les tutelles et avec l'Ecole polytechnique et les établissements désireux de participer à sa fondation ou d'y être associés, et de contribuer aux négociations avec les membres fondateurs de l'Université cible Paris-Saclay en vue de maintenir une coopération académique et scientifique avec cette dernière, dans l'intérêt des étudiantes et des étudiants et des projets scientifiques. »

4. Stratégie

4.1 - Extension du parc de logements étudiants (information)

Xavier GANDIOL rappelle que l'enjeu de cette opération consiste à pouvoir répondre aux demandes de logement émises par les étudiants, ce qui constitue un facteur d'attractivité pour le développement de l'Ecole. En effet, la situation de tension entre la demande et l'offre s'est accrue. Lors de la dernière séance, le Conseil d'administration a décidé d'engager une réflexion sur les moyens de proposer aux étudiants des logements supplémentaires, au-delà des coopérations déjà nouées avec des entités extérieures. Toutes les pistes possibles ont été envisagées, qu'il s'agisse de la construction d'un bâtiment supplémentaire dans le cadre du partenariat public/privé, de la construction d'un bâtiment sur l'emprise de l'ENSTA ParisTech, ou encore de la construction d'un bâtiment sur la zone d'implantation de l'Ecole polytechnique.

Les contacts ont été pris et des réunions organisées avec l'ensemble des acteurs concernés. Si des difficultés apparaissent, aucune de ces options n'est aujourd'hui écartée. L'étude se poursuit, notamment sur son volet financier.

Elisabeth CREPON souligne qu'il est indispensable d'avoir une vision précise sur le dimensionnement de l'offre de logements étudiants privés sur l'ensemble du plateau de Saclay et sur sa correspondance avec les besoins. Il faudrait notamment vérifier si l'écart entre l'offre et la demande subsistera dans une dizaine d'années.

Grégoire de LASTEYRIE rappelle que les acteurs territoriaux sont attachés à ce que les étudiants puissent vivre à proximité de leur Ecole. L'Etat, pour sa part, souhaite que le plateau de Saclay puisse offrir un parc couvrant les besoins de logements étudiants mais également de logements familiaux. Un plafond a été fixé en tenant compte du développement des différentes activités au sein de la ZAC, dans un esprit de consensus entre le représentant de l'Université-Paris Saclay et les autres acteurs de la concertation, notamment l'Ecole polytechnique. Par ailleurs, l'objectif consiste à maintenir un mix entre les populations estudiantines et les populations familiales, conformément aux souhaits de l'Etat. Enfin, la construction d'autres résidences étudiantes privées dans la vallée constitue une autre piste. Un chantier est en cours à proximité de la gare de Massy-Palaiseau et du Novotel. Ce bâtiment devrait abriter un millier de chambres étudiantes, assorties d'une offre de services.

Florence PLESSIX réaffirme la nécessité d'identifier des pistes pour loger des étudiants. Il convient d'étudier la faisabilité technique, juridique et administrative de la construction en propre, ce qui suppose d'engager une réflexion sur les financements. Toutefois, certaines possibilités évoquées sont de nature à remettre en cause l'objectif consistant à trouver une solution autonome.

Le Président souligne qu'à ce stade, l'Ecole est dans une phase d'étude et s'efforce d'examiner l'ensemble des pistes, notamment celles qui ont été soumises par Monsieur le Représentant du Conseil régional.

Valérie DESDEREDJIAN estime qu'il est nécessaire de disposer d'une vision consolidée des besoins à moyen terme.

Elisabeth CREPON indique qu'une cellule de Paris-Saclay a engagé un travail d'identification des besoins dans l'ensemble des établissements. Les entreprises implantées sur le plateau de Saclay emploient des apprentis, à qui elles fournissent un logement. La quantification de la demande n'est donc pas simple.

Le Président rappelle à cet égard que l'ENSTA ParisTech prévoit la mise en place d'une formation d'ingénieurs par la voie de l'apprentissage.

François BOUCHET souligne que l'offre de logements étudiants constitue une problématique transverse, qu'il convient d'aborder dans le cadre d'une concertation collective. Il est indispensable de définir une politique harmonisée vis-à-vis de l'aménageur d'ici la fin d'année.

4.2 - Mise en œuvre de la démarche qualité (information)

Xavier GANDIOL fait un point d'avancement de la mise en œuvre de la démarche qualité. Trois actions étaient planifiées avant la fin 2017, elles sont toutes réalisées. Le responsable qualité, Xavier KERJEAN, a pris ses fonctions le 1^{er} octobre. La sensibilisation de l'ensemble des membres du Comité de Direction à la démarche qualité, en référence à la norme ISO 9001, s'est déroulée en octobre et novembre. Enfin, la cartographie des processus est quasiment stabilisée, à l'issue du benchmark réalisé auprès de différentes écoles.

Le Président précise que Xavier KERJEAN exerçait ses précédentes fonctions de responsable qualité au sein du ministère des armées, dans le domaine du soutien des matériels terrestres. L'Ecole pourra s'appuyer sur sa solide expérience.

4.3 - Projet social (information)

Xavier GANDIOL rappelle que la définition d'un projet social ambitieux constitue l'un des objectifs inscrits dans le COP. Les différentes thématiques sont abordées dans le cadre de groupes de travail associant les représentants du personnel.

Parmi les réalisations concrètes, il convient de souligner la signature d'un nouvel accord-cadre relatif au télétravail, conforme au décret récemment pris en la matière. Cet accord-cadre sera applicable au 1^{er} janvier 2018. La mise en place du télétravail contribue à l'objectif d'amélioration de l'attractivité de l'Ecole en tant qu'employeur

Par ailleurs, l'accès à l'Ecole via les transports en commun constitue également un sujet de préoccupation important. Une réflexion a été engagée au sujet de la mise en place de navettes spécifiques entre l'Ecole et la gare RER de Massy-Palaiseau, en lien avec les partenaires du quartier. Ce dispositif complémentaire fait l'objet d'une expérimentation depuis le début du mois d'octobre.

La mise à disposition d'une conciergerie d'entreprise permettra de favoriser le bien-être au travail. Cette réflexion est communément conduite avec l'Ecole polytechnique et l'ENSAE ParisTech. Par ailleurs, un certain nombre d'actions de communication ont été lancées afin de mieux faire connaître l'offre sociale existante auprès des personnels. Enfin, les autres thématiques retenues concernent le renforcement du lien social, le handicap, l'égalité hommes femmes, les horaires de travail, la gestion de la fin de carrière, les parcours professionnels et la rémunération.

Pascal PINOT s'enquiert des moyens mis en œuvre dans le cadre des nouvelles dispositions sur le télétravail pour insuffler un esprit de travail en équipe au sein de la communauté des chercheurs.

Xavier GANDIOL répond que cette question a été prise en compte par le groupe de travail en charge d'élaborer cet accord cadre. Celui-ci comprend une liste de postes inéligibles au télétravail et des postes faisant l'objet de conditions particulières pour être éligibles. Ainsi, les personnes participant à la préparation des manipulations au sein des laboratoires ne peuvent pas y prétendre. Le télétravail contribue à l'attractivité de l'Ecole, mais il ne peut être un frein à l'efficacité de son fonctionnement.

François BOUCHET souligne que l'Ecole polytechnique gère la mise en place d'un projet équivalent. Il est important de pouvoir travailler en concertation avec l'ENSTA ParisTech sur le bien-être au travail et le handicap, qui constituent des problématiques transverses.

Xavier GANDIOL indique que des échanges sont régulièrement menés avec la DGS de l'Ecole polytechnique sur ces sujets.

5. Affaires administratives et financières

5.1 - Budget rectificatif n° 2 au budget initial (délibération)

Xavier GANDIOL présente les modifications apportées au budget initial. La principale concerne la révision à la baisse des dépenses relative à la masse salariale. Depuis quelques années, l'Ecole affiche la volonté de tenir l'objectif de saturation du plafond d'emplois tout en se heurtant à des difficultés chroniques de recrutement qui ne permettent pas encore, même si la situation

s'améliore, de tenir l'objectif. Aussi, afin de présenter un budget davantage conforme à la réalité de la situation, l'Ecole a fait le choix, en concertation avec le contrôleur budgétaire régional et la Direction des Affaires financières du ministère, de présenter une rectificatif au budget initial, intégrant une baisse des dépenses de personnel.

Les efforts pour atteindre l'objectif fixé par le plafond d'emplois sont poursuivis. A ce titre, pour la première année depuis l'arrivée à Palaiseau, le solde entre les départs et les arrivées devrait être positif.

Une partie des crédits liés aux dépenses de personnels non-consommées est transférée vers l'enveloppe des dépenses de fonctionnement, afin de financer des prestations extérieures de sous-traitance, d'accompagnement ou d'audit, permettant de limiter l'impact du sous-effectif.

Par ailleurs, le budget rectificatif n° 2 prévoit le réajustement à la baisse du plan de financement de la construction du bâtiment dédié aux sciences mécaniques puisque le planning du projet a évolué. Les dépenses pour 2017 seront moins importantes que prévu. Il en ira de même en 2018. Les dépenses sont reportées sur l'exercice 2019.

Cette année, la levée de la réserve est intervenue de manière plus précoce, ce qui permet de soutenir un certain nombre d'investissements généralement financés grâce au fonds de roulement au cours des années suivantes. Plusieurs opérations pourront donc être réalisées en fin d'année.

Aucune évolution des recettes n'est prévue, à l'exception de l'intégration de la levée de la réserve.

Compte-tenu de la baisse des dépenses de masse salariale telle qu'évoquée ci-avant, le solde budgétaire prévisionnel de l'exercice 2017 devient positif. La trésorerie à fin 2017 devrait se situer à 12,7 millions d'euros et le fonds de roulement à 12,1 millions d'euros.

Enfin, les échanges avec le contrôle budgétaire régional et la direction des affaires financières du ministère ont permis d'identifier la prévision de consommation de crédits en paiement comme un axe d'amélioration pour l'exercice 2019.

Line BONMARTEL-COULOUME souligne que la démarche engagée par l'Ecole, visant à se rapprocher de la réalité de la situation connue, permet de bénéficier d'une très bonne visibilité sur la fin d'année et le début de la gestion suivante. Au printemps, le compte financier devrait davantage correspondre au dernier budget rectificatif.

Par ailleurs, il convient de noter les améliorations apportées à la présentation des données budgétaires, conformément aux exigences du DGBCP.

Thierry PELLE salue les efforts de transparence réalisés dans le cadre de ce budget rectificatif.

Le Président soumet la délibération suivante aux membres du Conseil. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

« Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Article 1^{er} :

Le Conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes au titre du rectificatif n° 2 au budget initial de l'exercice 2017.

1) 172 ETPT sous plafond (162 financés) et 17 ETPT hors plafond

2) 23 717 745 euros d'autorisations d'engagement dont :

14 302 132 euros de personnel

6 594 730 euros de fonctionnement

2 820 883 euros d'investissement

3) 22 905 920 euros de crédits de paiement dont :

14 302 132 euros de personnel
6 164 994 euros de fonctionnement
2 438 795 euros d'investissement
4) 22 961 269 euros de prévisions de recettes
5) 55 349 euros de solde budgétaire (positif)

Article 2 :

Le Conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

55 349 euros de variation de trésorerie (positive)

744 311 euros de résultat patrimonial (perte)

2 055 689 euros de capacité d'autofinancement

55 349 euros de variation positive du fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération. »

5.2 - Projet de budget initial 2018 (délibération)

Xavier GANDIOL présente le projet de budget initial pour l'exercice 2018. Il précise que la construction de ce budget a fait l'objet d'échanges préparatoires avec chacune des unités de l'Ecole.

S'agissant des recettes l'augmentation est liée d'une part au mode de calcul de la réserve, et d'autre part à celle des recettes propres et plus particulièrement celles relevant de la taxe d'apprentissage et de l'hébergement court séjour. Sur ce dernier point, l'optimisation des conditions de nettoyage des locaux entre deux occupants a permis de doubler l'offre de logements durant les concours.

Enfin, le budget initial prévoit également une hausse des recettes fléchées, résultat des efforts engagés en matière de contrats de recherche.

Il est noté que si la subvention pour charge de service public représente toujours une part majoritaire des recettes, cette part diminue comparativement à la part que représentent les recettes propres et fléchées.

S'agissant des dépenses, celles relatives au personnel restent prépondérantes, même si, comme pour le BR2 2017, le budget initial 2018 intègre l'hypothèse de la non-atteinte du plafond d'emploi. Néanmoins, les actions menées en termes d'attractivité devraient permettre d'atteindre l'objectif en ETP avant la fin de l'exercice.

Le budget dédié aux dépenses de fonctionnement intègre le transfert des dépenses des personnels mis à disposition, inscrites au budget initial 2017, expliquant l'augmentation de ce budget par rapport à l'exercice 2017. Il intègre également une partie de la non consommation des crédits de personnels afin de financer le recours à des prestations externes comme le financement de certaines opérations liées au projet social, notamment le dispositif expérimental des navettes et le maintien du budget de formation.

Le budget dédié aux investissements est en baisse, mais celle-ci est conjoncturelle. En effet, plusieurs opérations importantes ont été engagées fin 2017 et les dépenses relatives au bâtiment dédié aux sciences mécaniques glissent vers 2019.

En synthèse, le budget est équilibré, le solde budgétaire négatif correspond au financement via le fond de roulement des opérations du plan pluriannuel d'investissement. La soutenabilité du budget est assurée. La part du fonds de roulement mobilisable s'établira à 5 millions d'euros à la fin de l'exercice 2018.

Le Président soumet la délibération suivante aux membres du Conseil. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

« Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Article 1^{er} :

Le Conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes au titre du budget initial de l'exercice 2018.

1) 172 ETPT sous plafond (162 financés) et 17 ETPT hors plafond

2) 24 916 026 euros d'autorisations d'engagement dont :

15 183 711 euros de personnel

7 290 110 euros de fonctionnement

2 442 205 euros d'investissement

3) 24 607 301 euros de crédits de paiement dont :

15 183 711 euros de personnel

6 925 605 euros de fonctionnement

2 497 985 euros d'investissement

4) 23 201 415 euros de prévisions de recettes

5) 1 405 886 euros de solde budgétaire (négatif)

Article 2 :

Le Conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

1 405 886 euros de variation de trésorerie (négative)

2 121 606 euros de résultat patrimonial (perte)

678 394 euros de capacité d'autofinancement

1 405 886 euros de prélèvement sur fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération. »

5.3 - Contrôle interne financier (information)

Xavier GANDIOL rappelle que le choix a été approuvé par le Conseil de concentrer les actions en matière de contrôle interne sur 3 processus analysés comme majeurs : la chaîne de la dépense, les contrats de recherche, la paie.

En ce qui concerne la chaîne de la dépense, l'Ecole a procédé au recrutement d'acheteurs et la réorganisation de la fonction achats, désormais rattachée à la division en charge des finances et des contrats.

S'agissant des contrats de recherche les efforts doivent se poursuivre, d'autant plus que le nombre de contrats augmente. L'Ecole s'appuie désormais sur les compétences de la plateforme de valorisation mutualisée avec le CNRS et l'Ecole polytechnique.

Enfin, s'agissant de la paie, le passage à la « paie à façon » a permis d'une part de sécuriser le processus et d'autre part d'optimiser les ressources internes en les affectant à la gestion des ressources humaines.

Line BONMARTEL-COULOUME souligne que le ciblage sur des processus majeurs représente un choix pertinent, que le ministère met en avant auprès de la Cour des comptes. Elle informe également l'Ecole que la mise en œuvre du contrôle interne fera l'objet d'un groupe de travail spécifique et se félicite que l'Ecole soit volontaire pour s'y associer.

5.4 - Cadre de gestion pour les agents publics contractuels (information)

Xavier GANDIOL présente l'enjeu de ce sujet en rappelant que la mise en place d'un cadre de gestion répond à un objectif du COP, et qu'il apparaît opportun « d'emboîter le pas » à l'Ecole polytechnique en la matière.

François BOUCHET rappelle que l'Ecole polytechnique s'est vue contraindre d'étudier très rapidement une alternative à la mise en extinction de ses quasi-statuts, dans le cadre de la loi sur la déontologie de la fonction publique. Cette démarche vise à favoriser l'attractivité de l'Ecole vis-à-vis des personnels contractuels. Le travail effectué pour apporter des améliorations au statut des enseignants chercheurs a servi de base à cette réflexion. Le dispositif concerne également les personnels de soutien, notamment ceux des laboratoires. Le cadre de gestion de l'Ecole polytechnique a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'administration lors de sa séance du 9 novembre 2017.

Elisabeth CREPON précise que les textes s'appliquant à l'Ecole sont différents de ceux sur lesquels s'est appuyé l'Ecole polytechnique pour la construction de son cadre de gestion. Néanmoins, il convient de mettre à profit le travail et les avancées obtenues par l'Ecole polytechnique. Les personnels de l'Ecole seront associés à ce travail collectif.

Thierry PELLE, comme Jean-Christophe GIOCANTI confirment que les deux situations ne sont pas complètement identiques et que les travaux menés en la matière devront l'être dans le respect du cadre juridique correspondant.

6. Affaires académiques

6.1 - Bilan de la rentrée académique 2017-2018 (information)

Elisabeth CREPON souligne que le bilan de la rentrée académique est très positif, qu'il s'agisse du recrutement via le concours commun ou du recrutement international. Le nombre d'étudiants recrutés a augmenté, conformément aux objectifs du COP. En revanche, le taux de féminisation des effectifs s'établit à 29 %, contre 37 % l'année dernière.

Le Président estime qu'il serait intéressant de mettre en rapport le taux de candidatures féminines au concours et le taux des étudiantes recrutées.

Elisabeth CREPON se félicite de la plus grande diversité des lycées d'origine des candidats admis et de la meilleure visibilité de l'Ecole. Toutefois, deux points de vigilance sont identifiés. Le niveau de recrutement dans la filière MP, avec un recul du rang de classement du dernier admis d'une part. L'érosion relativement brutale de l'attractivité des écoles d'ingénieurs françaises auprès des étudiants chinois depuis trois ans. Si cette situation d'érosion devenait durable, il serait indispensable de compenser la baisse de recrutement par l'arrivée d'étudiants d'autres nationalités. L'Afrique figure en priorité parmi les zones géographiques à considérer.

Le Président rappelle que l'Iran détient un excellent niveau académique et une industrie en plein développement notamment dans le domaine automobile. La levée progressive des contraintes vis-à-vis de ce pays devrait nous conduire à y rechercher des candidats.

Elisabeth CREPON aborde le sujet du choix des élèves en troisième année. Il convient de noter l'intérêt croissant des étudiants pour les *data sciences*, qui correspondent aux parcours « sciences de l'optimisation des données », « modélisation et simulations » et « finances quantitatives ». Elle note que la filière sécurité des systèmes d'information s'avère de plus en plus attractive.

Emmanuel CAQUOT signale que Centrale Supélec limitera ses recrutements au concours à 200 ingénieurs potentiels. Il est important que les écoles du concours Mines-Ponts puissent en tirer parti.

6.2 - Projet de décision fixant le nombre de places offertes pour l'admission (délibération)

Elisabeth CREPON indique que le nombre de places proposées pour l'admission au concours n'a pas évolué par rapport à l'année dernière, à l'exception des filières PC (une place) et PSI (deux places). Pour rappel, il s'agit de plafonds et non d'engagements de recrutement. L'ENSTA ParisTech entend opérer un rééquilibrage au profit la filière PSI, conformément à son positionnement en matière d'ingénierie des systèmes.

Arnaud LECOEUICHE requiert des précisions sur la notion de « recrutement atypique » évoqué dans la présentation.

Elisabeth CREPON explique qu'il s'agit du concours universitaire international au départ de l'Ecole polytechnique, auquel Télécom ParisTech et l'ENSTA ParisTech sont associés depuis deux ans. Une étudiante, de nationalité cambodgienne, a été recrutée cette année au titre de ce dispositif.

Elisabeth CREPON déplore le manque d'attractivité de l'Ecole vis-à-vis des polytechniciens. Un seul polytechnicien poursuit actuellement sa scolarité à l'ENSTA ParisTech.

Le Président pense que l'Ecole doit s'attacher à expliquer très tôt aux jeunes ingénieurs de l'armement tout l'intérêt qu'ils auraient à poursuivre des études à l'ENSTA ParisTech, notamment au regard des besoins de la DGA.

Elisabeth CREPON souligne que l'Ecole a engagé un certain nombre d'actions en ce sens et a réformé son offre de formations afin de la rendre plus attractive. Le recrutement de Jean-Baptiste BORDES, en provenance de l'Ecole polytechnique devrait également y contribuer.

Elisabeth CREPON observe que le nombre d'étudiants issus de l'Ecole polytechnique a chuté de manière significative depuis que l'Ecole s'est implantée à Palaiseau. La dimension géographique joue un rôle important dans le choix des étudiants, même si d'autres critères sont également à prendre en compte.

François BOUCHET estime que la question de la situation géographique du plateau de Saclay ne constitue pas la seule explication. Il rappelle que des polytechniciens travaillent au sein des laboratoires de l'Ecole polytechnique.

Valérie DESDEREDJIAN souhaite que ces éléments soient intégrés à la réflexion sur la communication stratégique de l'Ecole.

Florence PLESSIX note les efforts de l'Ecole pour valoriser l'existence de formations auprès du corps des ingénieurs de l'armement. Toutefois, elle note que les effets sont encore très faibles.

Le Président soumet la délibération suivante aux membres du Conseil. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

« Proposition de délibération :

La décision fixant le nombre de places offertes pour une admission dans le cycle ingénieur de l'ENSTA ParisTech à la rentrée 2018 est approuvée par le Conseil d'administration. »

6.3 - Droits et frais de scolarité des formations (délibération)

Patrick MASSIN indique, s'agissant des diplômes nationaux de Master auxquels contribue l'ENSTA ParisTech en tant qu'établissement référent ou opérateur, qu'ils sont délivrés par l'Université Paris-Saclay. Les tarifs sont fixés par cette dernière en cohérence avec les textes en vigueur du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI).

Les masters nationaux n'appliquent que les frais d'inscription fixés par arrêté du MESRI (pour information de 256 Euros pour l'année 2017-18). Pour les masters internationaux enseignés en anglais s'ajoutent des frais de scolarité pour les étudiants internationaux hors UE. Ces derniers sont fixés à 12 000 Euros pour les programmes de masters dont l'ENSTA ParisTech est référent.

S'agissant des diplômes nationaux de Doctorat, les droits d'inscription sont ceux définis par arrêté du MESRI (pour information de 391 Euros pour l'année 2017-18).

Pour les Mastères spécialisés les frais de scolarité n'ont pas fait l'objet d'une évolution depuis au moins cinq années. Une comparaison avec les programmes de même nature opérés par l'ISAE, l'Ecole des Ponts, ... montre que les tarifs individuels est plus faible d'au moins 1 000 Euros. Il est prévu dans le COP de revisiter la politique de l'ENSTA ParisTech en matière de mastère spécialisé et en particulier leur modèle économique. Sans atteindre cette analyse, il est proposé de revalorisé de 1 000 Euros les tarifs individuels afin de les placer dans une fourchette cohérente avec le marché. Le tarif individuel passerait donc à 7 000 Euros et le tarif individuel partenaire à 4 000 Euros.

Les frais de dossier ainsi que les frais de scolarité salarié restent inchangés fixés respectivement à 200 Euros et 12 000 Euros.

Patrick MASSIN poursuit en indiquant que les certificats d'établissement sont des formations à la carte proposées par l'Ecole et qui font l'objet d'une validation de connaissances et de compétences se traduisant par la délivrance d'un certificat. Ces certificats concernent des domaines très variés. Il est proposé une augmentation de leurs tarifs afin de répondre à une évolution de format ou de tenir compte des tarifs de marché plus élevés que ceux de l'école.

Il conclut en proposant que les tarifs de la validation des acquis de l'expérience (VAE) soient alignés sur ceux de Telecom ParisTech.

Paul ROSANNE souhaite des précisions sur les tarifs du marché en matière de préparation au TOEIC.

Patrick MASSIN répond que les prix sont conformes à ceux du marché.

Le Président soumet la délibération suivante aux membres du Conseil. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

Proposition de délibération :

Le Conseil d'administration approuve les tarifications proposées pour les mastères spécialisés, les diplômes nationaux de masters et doctorat, les certificats d'établissement et la Validation des

Acquis de l'Expérience à compter de l'année académique 2018/2019. A titre exceptionnel, des exemptions de tout ou partie des frais de scolarité peuvent être accordées par la directrice de l'ENSTA ParisTech.

6.4 - Catalogue des formations à l'international (délibération)

Nathalie BRANGER rappelle que le Conseil d'administration établit chaque année, en novembre, la liste des formations en mobilité internationale diplômante proposées aux élèves ingénieurs. Ces formations soutiennent les ambitions de l'internationalisation du cycle ingénieur, affirmées dans le COP. L'objectif consiste à permettre à chaque étudiant de passer au moins un semestre à l'international à l'horizon 2021. Par ailleurs, ces formations sont cohérentes avec le projet pédagogique de l'Ecole, qu'il s'agisse des domaines scientifiques couverts ou de l'excellence académique des établissements d'accueil. Ce catalogue s'appuie sur les accords institutionnels de l'ENSTA ParisTech.

Ces formations de niveau mastère comprennent au moins deux semestres de cours et l'équivalent d'un projet de fin d'études. Ce catalogue, actualisé annuellement, est soumis pour avis à l'ensemble des enseignants chercheurs et présenté au Conseil de la formation en amont du Conseil d'administration. 133 formations sont proposées, ce qui représente une hausse d'environ 15 % par rapport à l'an passé. Celles-ci sont réparties en 13 domaines scientifiques, dans 40 Universités et 18 pays. Les ajouts effectués visent à intégrer les nouvelles opportunités permises par la signature des nouveaux accords ainsi que les formations validées par la commission, hors catalogue.

Nathalie BRANGER précise qu'en 2017/2018, 21 étudiants ont fait le choix d'un programme diplômant à l'international, dont 14 dans le cadre d'un double-diplôme, 17 étudiants sont en prolongation de scolarité dans le cadre de leur mobilité internationale, dont 11 dans le cadre d'un double-diplôme et enfin 5 étudiants ont substitué en 2016/2017 le 2^{ème} semestre de leur 2^{ème} année par un semestre à l'international. Cette forte augmentation par rapport à la situation observée il y a deux ou trois ans est le fruit de la politique d'incitation menée par l'Ecole.

Le Président soumet la délibération suivante aux membres du Conseil. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

Proposition de délibération :

Le catalogue des formations à l'international est approuvé.

Il regroupe l'ensemble des formations qui pourront se substituer à la 3^e année du cycle ingénieur pour l'année académique 2018/2019.

Des formations « hors-catalogue » peuvent être substituées à la 3^e année du cycle ingénieur, sous réserve d'approbation par la commission ad hoc.

6.5 - Résultats de la commission d'appellation des enseignants-chercheurs (information)

Patrick MASSIN rappelle la composition et les objectifs de cette commission. Il présente les résultats de la commission qui s'est tenue le 5 juillet 2017.

Elisabeth CREPON rappelle qu'il existait un seul grade de professeur lorsque ces appellations ont été mises en place en 2010-2011. Le cadre de la commission a été modifié de manière à intégrer les professeurs associés ainsi que les professeurs de deuxième classe et de première classe. Enfin, les critères ont été ajustés. En ce qui concerne le critère de professeur associé, l'HDR n'est pas demandé de façon explicite. En revanche, il faut exercer la responsabilité d'un grand domaine d'enseignement ou d'un grand domaine de recherche.

Arnaud LECOEUICHE suppose que les enseignants « sans titre » sont des professeurs qui n'ont pas demandé à bénéficier de cette reconnaissance.

Anne-Lise GLOANEC répond que certains d'entre eux ont exprimé cette demande et n'ont pas obtenu le titre souhaité. Ils ont conservé le titre d'enseignants chercheurs.

Elisabeth CREPON explique que cette commission permet d'attribuer un titre qui s'ajoute à la fonction d'enseignant-chercheur. Celui-ci est nécessaire si les enseignants chercheurs souhaitent participer à des soutenances de thèses ou à des commissions d'écoles doctorales et des jurys de recrutement.

7. Questions diverses

7.1 - Création d'une voie par apprentissage au sein du cursus ingénieur (information)

Elisabeth CREPON indique qu'une lettre d'intention a été adressée au Ministère de l'Enseignement supérieur le 20 octobre en vue de la création d'une formation d'ingénieur par apprentissage qui conduirait à l'attribution du diplôme d'ingénieur de l'ENSTA ParisTech. Elle précise que la construction de cette formation se fait en lien avec Télécom ParisTech.

Le Président souligne que cette formation, objectif important du COP répond à la demande de nos partenaires industriels.

7.2 – Prochains conseils

Le Président convoque les prochains conseils pour les 15 mars, 21 juin et 8 novembre.

La séance est levée à 17 heures 15.

